

## COMMIQUE SUR LA TABLE RONDE SUR UN DROIT DE LA CONCURRENCE

### LE CAS AU NIGERIA

22 MARS 2012

#### Introduction

Droit de la concurrence a également connu sous le nom la loi antitrust aux Etats-Unis se réfère a ces lois qui favorisent ou de maintenir, la concurrence du marche en réglementant les pratiques anticoncurrentielles par les entreprises. Résultats antitrust des fiduciaires ou des cartels qui existaient aux Etats- unis au 19eme siècle et qui contrôlait les chemins de fer, le téléphone et les industries chimiques.

L'objectif principal de cette législation est la promotion de la concurrence comme un moyen d'aider la création du marche réagissant a des signaux a la consommation, assurant ainsi l'allocation efficient des ressources dans l'économie et la production efficace avec incitation a l'innovation. Elle vise à faciliter la fourniture de justes et équitable les conditions de concurrence par tous les participants du marche, la promotion de l'efficience allocative et la maximisation du bien-être des consommateurs entre autres objectifs.

Nigeria comme un pays a besoin de la concurrence, qui est devenu inévitable. Dans cette perspective des nombreux activités anti concurrentielles qui abondent sur le marche, certains de ces anti-existantes pratiques dans l'économie Nigériane comprennent les cartels, fixation des prix barrières a l'entrée par les associations profession elles, les truquages des offres dan les systèmes de passation des marches publics et la vente liée. En vue de ce qui

procède, et en vue de sa détermination a porter les questions contemporaines sur le discours public et proposer les recommandations concrètes qui feront avancer le nation vers l' avant, l' Institute Nigérian des études supérieurs en droit a organisé une table ronde d'une journée visant a élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre effective d' une politique de la concurrence.

Perspectives a la table ronde inclus:

- Un aperçu de droit de la concurrence.
- Défis de la mise en œuvre du droit de la concurrence et la politique.
- L'Electricité et de la dérégulation dans l'huile et du gaz en aval.
- Politique de la concurrence et la propriété intellectuelle, la concurrence d'équilibrage et leur récompense.
- Abus dans dominance dans l'économie de transition.
- L'effet de la loi sur la concurrence sur la croissance économique.
- La concurrence la protection du consommateur et les conséquences sociales du monopole
- La privatisation et la deregulation de l'aval petrolier et gazier.

## Observations:

La table ronde a fait les observations suivantes;

1. Le Nigéria est engagé dans la libération du marche grâce a son programme de privatisation et de commercialisation qui se terminera monopoles gouvernement dans certains secteurs de l'économie et de transférer la propriété et le contrôle a des acteurs prives. A cet égard, le gouvernement vante les mérites en permanence la disponibilité de choix et de prix à la consommation intérieurs résultant pour les nigerians de l'annulation des monopoles naturels.

2. L'objectif principal de droit de concurrence est la promotion de la concurrence comme un moyen d'aider à la création de marchés à des réponses aux consommateurs des signaux, assurant ainsi, l'allocation efficiente des ressources dans l'économie et une production efficace des incitations à l'innovation.
3. Droit de la concurrence visant à faciliter les dispositions de l'équité et l'égalité des conditions de concurrence pour tous les participants du marché, la promotion de l'efficacité et la maximisation du bien-être des consommateurs entre autres objectifs.
4. Il y a un accès limité aux ressources de l'entreprise tels que l'intelligence d'affaires et le financement qui signifie l'économie Nigérienne est actuellement contrôlée par une petite minorité d'individus de l'entreprise ce qui a entraîné dans l'économie étant caractérisé par une faible concurrence et les prix restent élevés qui nuisent à l'industrie, et des consommateurs aussi bien.
5. Dans le secteur l'aviation la querelle récente entre British Airways, Virgin Atlantic et l'autorité de l'aviation civile Nigérienne sur les compagnies aériennes dominance abusive présumée sur la route Lagos – Londres par la fixation des prix, en abusant des suppléments carburant et généralement en profitant de passagers est un autre exemple d'apparence comportement anticoncurrentiel.
6. Bien que le Nigeria n'a pas droit de la concurrence, il serait faux de dire qu'il ne fonctionne pas un régime de concurrence, ou n'a pas de politique de la concurrence.

7 Le Nigériane communication commission est constituée en vertu de la Nigériane communication agit 2003 et ses fonctions comprennent la promotion d'une concurrence loyale dans le secteur de la communication et la mis en conformité avec les lois de la concurrence et les règlements qui se rapportent aux marches Nigérian Télécommunications.

8 Le secteur de l'électricité est régi par la commission de l'électricité du Nigéria réglementaire établi en vertu de la reforme du secteur de l'électricité de puissance loi de 2005. La commission est responsable de la prévention de l'abus de pouvoir de marche dans le secteur de l'électricité et d'une fusion et d'acquisition ou de toute autre forme d'investissement dans le secteur exige que les commissions approbation préalable.

9 Dans le secteur transportation l'air l'autorité de l'aviation civile Nigériane établie en vertu de l'aviation civile loi 2006 a le pouvoir d'enquêter sur les méthodes de loyales de concurrence et de prendre des règlements pour interdire et ou décourager les pratiques anticoncurrentielles.

10 Actuellement, le contrôle des fusions, un des aspects importants de toute concurrence

ence [ISA], qui accorde a la Securities et Exchange Commission [SEC, le pouvoir en vertu de la loi et des règles générales et la réglementation de la SEC de 2011 à ordonne la dissolution d'une société, ou il détermine que les pratiques commerciales de cette société diminue sensiblement la concurrence.

- 11 Sur la question du contrôle des concentrations, l'investissement et des valeurs mobilières loi de 2007 en l'absence d'un droit de la concurrence a pris sur lui de réglementer les fusions le long des lignes de veiller à ce que la fusion n'entraîne pas de restriction de la concurrence.
- 12 La loi n'indique pas si les parties à une plus grande fusion devraient notifier leurs syndicats respectifs ou employés comme dans le cas de la fusion intermédiaire cela semble être un oubli de la part du dessinateur.
- 13 Il a également été estimé que Securities and Exchange Commission est convenablement équipée pour faire face à des fusions et le temps est venu pour nos tribunaux de ne pas être surchargés avec les fusions de petite et moyenne, mais avec de grandes fusions SEC est nécessaire de renvoyer l'avis de fusion à la cour et d'indiquer son approbation ou autrement. Cela signifie que le tribunal sanctionne les grandes fusions.
- 14 Mais il y a d'autres lois qui peuvent toucher le droit de la concurrence et la politique, l'investissement et des valeurs mobilières acte [ISA] est à l'avant en vertu de ses dispositions détaillées sur le contrôle des fusions.
- 15 Toutefois ces dispositions ne sont pas suffisantes pour couvrir tous les aspects et la conduite de monopole n'ont pas été testés dans l'application pratique.
- 16 Un argument contre les monopoles et les fusions des commissions est la prétendue nécessité d'une connaissance spécialisée des travaux de certains secteurs. Industriels, réglementation de l'industrie spécifique de la concurrence, dit-on se traduit par une réponse ciblée à des

allégations comportement anticoncurrentiel, fonde sur la connaissance approfondie de l'industrie.

17 Nigeria s'est engagé avec le développement de la politique de la concurrence depuis 2003, Lorsque le BPE engage des consultants pour rédiger le Project de loi fédéral sur la concurrence 2003. Une caractéristique majeure de droit concurrence est de protéger le consommateur contre le monopole.

18 Le projet de loi n'est jamais devenu loi et plusieurs projets de loi ont été préparés et présentés à l'assemblée nationale depuis lors, mais aucune loi n'a été adoptée jusqu'à ce jour.

19 L'absence d'un droit de la concurrence est un aspect manquant dans l'arsenal du Nigeria pour attirer l'investissement direct, car il s'agit d'une partie du cadre législatif d'un pays que les investisseurs étrangers examinent attentivement lorsque les décisions d'investissement sont en cours.

20 C'est le danger de l'exercice de déréglementation du gouvernement sans droit de la concurrence fonctionnelle pour soutenir le système. Une économie dérégulée sans droit de la concurrence crée des jungles libres plutôt que des marchés libres.

21 Droit de la concurrence est avantageux ne veut pas dire que dans l'économie de marché libre tous les secteurs devraient être laissés ouverts à la concurrence – certains domaines tels que les services de santé ou les équipements de base peuvent être soumis à un contrôle du gouvernement et les différents pays peuvent avoir des opinions

différents sur la façon de loin le marche devraient être tempérée ou compétée par un volet social.

22 Q' en l'absente d'un droit de la concurrencé de créer une commission et le tribunal compétition Securities de Exchange Commission [SEC] est l'organe le plus approprié pour assumer la responsabilité notamment en matière de fusion et d'acquisitions non seulement parce que des rôles de réglementation sur les fusions et acquisitions en termes d'octroi de approbations, mais aussi parce que certaines fusions et acquisitions peuvent avoir des impacts négatifs sur le marche ou laissée sans contrôle.

23 Il est largement admis qu'il existe une forte corrélation entre développement socio-économique et la disponibilité de l'électricité

24 Depuis sa création, l'autorité nationale d'énergie électricité [NEPA] exploitée comme une entité totalement intégrée verticalement et monopolistique responsable de la production, de transmission et distribution d'électricité au Nigeria. Comme c'est le cas, ces monopoles sont livres avec la mauvaise prestation des services qui NEPA n'a pas fait exception a la fin, a été assombrie par NEPA par bon nombre des problèmes qui affligent gérées par l'Etat des installations partout dans le monde. Ressources n'ont pas été utilisées de manière efficace et les gestionnaires ne accountable soit le gouvernement ou les consommateurs.

25 L'investissement a été déterminée par combien, le gouvernement fédéral pourrait se permettre d'investir dans le secteur au milieu des revendications concurrentes sur son chiffres d'affaires plutôt que par une logique commerciale pour satisfaire la demande rentable en raison

de la combinaison de la planification. l'inefficacité des pauvres déchets et les fuites, la capacité disponible du Nigeria a stagné à environ 2000 mégawatts pendant 15 ans avant 1999, le Nigeria a gravement sous-investi dans le secteur de l'énergie et son investissement a sous-performé en raison de la mauvaise gestion.

26 Le secteur de l'énergie du Nigeria a été assombri par les problèmes de capacité de production d'électricité insuffisante de transmission insuffisante et inefficace et de distribution de l'infrastructure. Le manque d'investissement en capital dans le secteur, un faible pourcentage de l'accès, la forte incidence de vol d'électricité, l'absence de tarif reflète les coûts, élevés les pertes techniques, actes de vandalisme, infrastructures de transport et de distribution et de l'insuffisance du cadre juridique et réglementaire.

27 La puissance électrique de réforme du secteur acte [EPSRA] prévu l'introduction de la participation du secteur privé et le développement d'un marché de l'électricité de gros concurrentiel.

28 L'une des principales responsabilités du NERC, car il collabore avec le Bureau des Entreprises Publiques [BEP] et le ministre de l'énergie en œuvre des réformes, est de veiller à ce qu'un marché concurrentiel se développe et exploite dans l'intérêt public. Le résultat attendu est une manière efficace et effective nationale l'approvisionnement en électricité des industries [NESI] dont les coûts sont mieux gérés, l'investissement est augmenté et durable et l'approvisionnement en électricité est fiable.

29 La concurrence est cependant une force bénéfique dans les marchés. Il a des avantages tant en termes de promotion de l'efficacité des



entreprises par une meilleure gestion et des technologies et a guider le déploiement de ressources vers les modèles les plus efficaces de production et de consommation.

30 Ou la concurrence sur le marché est encore aux premiers stades de l'évolution ou le marché est structure de telle sorte que certains joueurs ont le monopole géographique, comme dans le secteur de l'électricité nationale [NESI], a ces stades précoces de la réforme, la réglementation doit devenir un proxy pour la compétition.

31 L'expansion et le renforcement de la propriété intellectuelle à la fois les sphères nationales et mondiales, l'interaction entre les disciplines de la propriété intellectuelle [IP] d'une part et doit de la concurrent et la concurrence et la politique d'autre part est devenue un sujet d'un intérêt renouvelé et de l'importance en particulier chez les marqueurs de la politique, juristes, économistes, et des experts développement.

32 Il est en outre fait observer que dans l'économie fondée sur la connaissance d'aujourd'hui une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle [IP] dans l'économie mondiale, l'économie politique en tant que monnaie mondiale est indispensable à la loi éclairer et l'élaboration des politiques dans tous les domaines de développement inclusif de droit de la concurrence.

33 Droit de la concurrence et la politique a évolué pour intégrer la pensée économique dans les règles juridiques régissant les pratiques commerciales dans tous les secteurs de l'économie qu'il réglemente.

34 Droit de la concurrence applique un système de pré-concurrentielles des limites sur les pouvoirs de négociation ou les tendances monopolistiques de détenteurs de droits de propriétés intellectuelle dans au moins trois grands domaines du systèmes de propriétés intellectuelle, a savoir, la propriétés des droits de propriété intellectuelle, l'acquisition /cession de IPRs et renforcement de IPRs.

35 Le point de lien et de l'impact de la loi sur la concurrence et la politique sur le régime de propriété intellectuelle a reflète clairement sur l'Object de la protection de la propriété intellectuelle, qui est l'innovation que la propriété intellectuelle protège en général et présentée par toutes ses branches que ce soit l'idée dans les brevets, l'expression de l'idée le droit d'auteur ou les produit de l'idée dans marque.

36 Il est également fait observer que les objectifs de la propriété intellectuelle [IP] et droit de la concurrence et la politique ne sont pas absolument inconciliables, peu importe la façon dont ils divergent superficiellement.

37 Il est également observe que les objectifs de la propriété intellectuelle [IP] continue à définir ses propres règles dans le cadre de la promotion de l'innovation, a en éliminant le monopole et de promouvoir la libre concurrence sur le marche qui a été définie comme l'objectif cardinal de droit de la concurrence et la politique dans la plupart des juridictions.

- 38 Industries Nigérian propriété intellectuelle a base se développe rapidement dans la structure et la taille et, invariablement, sa contribution a l'économie est de plus défini.
- 39 Le Nigeria est en passant par une certaine libéralisation de l'investissement, la privatisation e la déréglementation. Ces mesures de libéralisation sont en place pour éliminer la croissance de nombreux retarder caractéristiques intégrées dans la structure de l'économie, qui a apporte longue période de performance économique lamentable et a signifie que le niveau de vie ont chute sous la moyenne des leaders mondiaux de le pauvreté généralisée et de l'agitation politique accrue, la conduite la force est la nécessité de restructurer et repositionner l'économie pour une croissance durable, qui ne peut être atteint de là mise en place d'un cadre favorable a la concurrence réglementaire et institutionnel.
- 40 L'ouverture politique et économique de zones a potentiel élève dans l'industrie pétrolière auparavant fermes aux capitaux d'investissement de l'ouest persistantes des prix du pétrol comment a l'aube de la présente décennie ont également entrave le fonds de l'industrie disponible pour l'investissement dans les activités d'exploration d'autres dans l'industrie dans le monde entier.
- 41 Un examen de l'approvisionnement et la distribution de produits pétroliers a également révèle que le secteur aval a été exploitée sous-optimale a la suit des raffineries étant érodes la recours aux Product importes, détérioration de la capacité de stockage et pipeline, cout en vigueur et les structures de prix que sont très déforme et la position monopolistique d'un seul joueur; NNPC.

42 C'était la conclusion du comité spécial sur l'examen de l'approvisionnement en pétrole et la distribution [2000] que le secteur pourrait encore être sauvé par la corrélation des politiques qui génèrent de la perfusion du financement pour restaurer la capacité de raffinage domestique, de réduire la dépendance à l'importation, la réparation du réseau de distribution et d'encourager une économie compétitive et efficace du réseau articulé sur le contrôle étatique minimale.

43 Cette injection par le gouvernement de fonds dans le secteur pétrolier aval était souhaitable afin de rétablir un semblant de stabilité et que l'investissement privé devra être attiré non seulement d'augmenter les ressources du gouvernement, mais aussi pour financer l'expansion des capacités dans le raffinage, la distribution en aval activités.

44 Qu'au cours des années la source d'approvisionnement de produits pétroliers, produits essentiellement blanc dans le marché nigérian avait été par la source NNPC/PPMC l'est à travers les raffineries et d'importation. Aussi loin que 2009, la capacité de raffinage installée dans le pays était 445000 BPD, tandis que la capacité de raffinage optimal jamais atteint était 360,000 BPD.

45 Que le comité a noté que tandis que le pays Nigeria pétrochimique [EPCL et WPCL], la société d'engrais naturel du Nigeria [NAFCON], la société aluminerie du Nigeria et compagnie Alcon du Nigeria gaz liquéfié [NLNG] ont été mis en place pour profiter de l'opportunité de gaz, certaines de ces organisations a eu des problèmes en raison de l'insuffisance des fonds, une mauvaise gestion et l'ingérence du gouvernement.

## Recommandations:

- 1) La fin des délibérations, la table ronde a formulé les recommandations suivantes. L'existence d'un droit de la concurrence fournira des lignes directrices pour le comportement des entreprises et des sanctions pour les infractions un régime antitrust permettra également d'améliorer l'émergence de nouveaux concurrents sur le marché qui menacent la structure actuelle de monopole. Il est d'une importance majeure dans le contexte du Nigeria à la lumière de la déréglementation en cours et d'entraînement libéralisation par le gouvernement.
- 2) Un régime de concurrence est nécessaire pour contrôler l'envie de maximiser les profits grâce à l'entente comme le comportement, et l'influence envahissante de positions dominantes sur le marché.
- 3) L'existence de droit de la concurrence fournira des lignes directrices pour le comportement des entreprises, des sanctions pour les infractions et permettra également d'améliorer l'émergence de nouveaux concurrents sur le marché qui va affaiblir la structure actuelle de monopole.
- 4) Raisons supplémentaires pour un droit de la concurrence comprennent la nécessité d'encourager les investisseurs étrangers que les investisseurs seraient plus disposés à investir dans un marché efficace, cela appuie le dicton selon lequel une concurrence vigoureuse entre les entreprises est l'élément vital d'un marché solide et efficace.

- 5) Indépendamment du fait que chaque branche d'activité/secteur à ses lois sur la concurrence individuelles, un seul corps devrait avoir juridiction sur tous les aspects de la lutte contre la concurrence behaviour dans l'économie.
- 6) Fusions et acquisitions dans toute l'industrie secteur doit être soumis a des monopoles commission pour approbation finale après avoir été autorise par son industrie autorité de régulation spécifique ce qui garantira que quelques individus ou des sociétés ne sera pas dominer sensiblement les aspects spécifiques de économie Nigeria.
- 7) Bien que le Nigeria a une politique de la concurrence, comme le volume du commerce international augmente avec la mondialisation et les exigent ces croissantes en matière de responsabilité publique, il est nécessaire pour besoin de politique de la concurrence du Nigeria, qui sera situe au sein d'un droit de la concurrence tout embrasser.
- 8) Une législation sur la concurrence bien conçue et correctement mis en oeuvre au Nigeria contribuera à la livraison des objectifs économique de l'administration actuelle en réduisant les risques de différents commerciaux, d'accroître la productivité et la croissance économique et finalement, l'élévation du niveau de vie de la moyenne du Nigeria.
- 9) Il est nécessaire d'avoir un régime juridique pour protéger la place du marche, créant ainsi contrainte inutile au commerce et a la concurrence au détriment des masses.

- 10) Tout le droit de la concurrence devrait chercher à interdire des contrats ou des accords qui restreignent la concurrence.
- 11) Etant donné l'état du secteur électrique et dans la ligne avec les récentes réalités mondiales sur la concurrence et les investissements du secteur privé, il y a un besoin réel de mettre fin au monopole naturel dans le secteur et l'ouvrir à la concurrence. Cette compréhension est à l'origine du programme de réforme récemment engagé par le gouvernement nigérian avec l'objectif de libéralisation du secteur nigérian de l'approvisionnement en électricité [NESI].
- 12) Le gouvernement fédéral devrait fournir à la direction générale pour le développement de l'industrie de l'électricité au Nigeria, et veiller à la cohérence générale de la politique de l'énergie électrique avec toutes les autres politiques nationales et en particulier avec d'autres aspects de la politique énergétique et la politique du gouvernement fédéral sur l'investissement étranger et l'emprunt. Ce sera demandé à l'adoption de lois, règlements et autres mesures nécessaires pour soutenir la politique fédérale sur l'électricité.
- 13) Le ministère de l'énergie devrait avoir la responsabilité globale de la formulation des politiques d'énergie électrique. Les fonctions spécifiques, du ministère comprendra de proposer des options politiques et des recommandations au gouvernement pour la législation, la politique concernant autre investissement, etc. pour surveiller et évaluer la mise en œuvre et la performance de la politique de gouvernement dans l'industrie. Etablir, de surveiller et d'évaluer la performance des politiques pour accroître l'accès à l'électricité, en particulier dans les zones rurales et semi-urbanisées, représentant le

gouvernement sur les questions relatives à l'électricité organisme régionaux et internationaux et de l'organisation, et la liaison avec l'Assemblée nationale sur les questions concernant le secteur de l'électricité.

- 14) Gouvernement de l'Etat devrait s'acquitter de leurs responsabilités pour le développement de l'électrification hors réseau et de leurs responsabilités conjointes avec le gouvernement fédéral sur la mise en place de centrales électriques comme indiquées dans la constitution de 1999. Les rôles de l'Etat comprennent également la réglementation des hors-réseau non-centralisée des opérations de l'électricité expédiées, qui sont entièrement limitées ou seules des frontières de l'Etat.
- 15) Il ne fait aucun doute que la propriété intellectuelle [IP] relation de concurrence, une approche politique de la concurrence peut être particulièrement utile pour assurer un exercice pro concurrentielle de droits de propriété intellectuelle. Par exemple, dans l'instance dans le marché mondiale des technologies ce sera utile dans la redéfinition du champ d'application de patending régime pour un transfert plus bénéfique de la technologie et l'investissement direct étranger à un pays en développement.
- 16) Les efforts doivent être faits pour assurer les bonnes conditions environnementales sont mises en place pour réaliser pleinement les avantages de droit de la concurrence ce qui peut impliquer des changements dans d'autres lois, l'éducation et la formation, les mesures visant à garantir l'indépendance des régulateurs, le développement de l'expertise économique et la protection des



organismes de réglementation de chercheurs de rentes et de lobbying par intérêt économique retranche

- 17) Régulateurs ne devraient pas pénaliser les entreprises simplement pour la possession du pouvoir de marché, en particulier là où une telle puissance a été obtenue par les efforts légitimes de concurrence. Le droit de la concurrence devrait se concentrer sur les abus de pouvoir de marché qui faussent le processus concurrentiel, et non pas de punir les entreprises qui réussissent.
- 18) Les fonctions administratives et d'arbitrage au sein du régime de la concurrence doivent être séparées afin de protéger la neutralité du processus d'enquête et d'exécution.
- 19) Le droit de la concurrence devrait établir et appliquer des règles du jeu équitables au sein d'une économie. Où des exceptions sont nécessaires pour promouvoir d'autres politiques économiques, par exemple, pour encourager l'investissement dans des secteurs spécifiques, ces dérogations devraient être clairement définies et sous réserve d'un examen régulier afin de s'assurer qu'elles sont encore nécessaires.
- 20) Les régimes de la concurrence devraient être régulièrement réexaminés afin de s'assurer qu'ils fonctionnent correctement et pour déterminer si des modifications sont nécessaires afin de mieux remplir efficacement ses objectifs déclarés et/ou supplémentaires pour refléter les objectifs législatifs.
- 21) Un principe important régissant le droit de la concurrence, c'est que la taille unique ne convient pas à tous, cela signifie qu'il n'y a pas de modèle universellement harmonisé applicable, le droit de la

concurrence intérieure devraient être conçus en fonction de l'étape d'un pays de développement économique, le système juridique et la capacité d'exécution.

22) Que tous les intervenants dans le processus de concurrence, y compris le gouvernement, business, les consommateurs et les milieux universitaires, doivent comprendre et soutenir les principes de la concurrence et de participer activement au cours du processus de l'adoption de lois sur la concurrence.

23) Que le gouvernement devrait adopter un plan directeur 10 ans



qui garantissent que le développement de gaz dans le pays et de la commercialisation au niveau local et à l'extérieur est stimulé par une mise en œuvre littérale des incitations budgétaires actuelles, que les business de distribution de gaz en aval doit être distinct de celui du gaz en amont la production et de la cueillette pour assurer une plus grande attention et la responsabilité que le capital-risque privé devrait être encouragé afin de faciliter le financement et assurer ainsi les perspectives de croissance rapide, qu'il devrait y avoir implémentation rapide du projet de distribution de gaz naturel pour augmenter la confiance de gaz potentiel pour les consommateurs ainsi que afin de minimiser la charge des industries sur le mazout, que la politique énergétique devrait être élargi afin d'assurer que le gaz a sa place légitime en tant que carburant de premier choix dans le pays et que la déréglementation actuelle des opérations de gaz est maintenu et élargi.